

Poitiers, le 31 MAI 2023

La Présidente

**Direction Générale Adjointe**  
**Transition écologique**  
Direction Déchets - Economie circulaire

N / Réf. : LR/NB-n°009  
Dossier suivi par Laurence ROBLIN  
Tél. : 05 49 52 37 98  
dechets.economie.circulaire@grandpoitiers.fr

à

Monsieur Jean-Marie GIRIER  
Préfet de la Vienne  
PREFECTURE DE LA VIENNE  
7 PLACE ARISTIDE BRIAND  
86000 POITIERS

**Objet :** Demande de dérogation relative à l'échelle du plan d'ensemble

Monsieur le Préfet,

Grand Poitiers Communauté urbaine dépose auprès de vos services un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'évolution des tonnages de déchets dangereux sur la déchetterie des Pins dans le cadre de la réception de déchets d'amiante lié à des matériaux de construction ainsi que l'évolution des volumes de déchets non dangereux.

Les dispositions de l'article D 1814-15-2 du Code de l'Environnement stipulent que le dossier de demande doit comporter un plan d'ensemble des installations à l'échelle 1/200<sup>ème</sup>. Une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise par l'administration.

Compte tenu de l'emprise du projet, je sollicite l'autorisation de joindre au dossier un plan d'ensemble des aménagements projetés à l'échelle 1/250<sup>ème</sup>, afin d'avoir une vue d'ensemble de la déchetterie et des alentours.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma requête. La Direction Déchets – Economie circulaire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

  
Florence JARDIN